

2008/670 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE 10 000 € AU CENTRE JACQUES CARTIER POUR L'ORGANISATION DES 20ES ENTRETIENS A MONTREAL (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Depuis 1992, la Ville de Lyon apporte une contribution financière à l'organisation des Entretiens Jacques Cartier organisés chaque année par le Centre Jacques Cartier. D'autres collectivités comme le Conseil régional, le Conseil général, le Grand Lyon, soutiennent financièrement cette opération.

Le Centre Jacques Cartier créé en 1984 est rattaché à l'Université Lyon II et compte parmi ses membres les universités, les grandes écoles et instituts régionaux de recherche. Son objectif principal est d'intensifier les échanges avec le Canada et le Québec et d'en promouvoir les activités d'enseignement et de recherche.

Ces Entretiens, dont c'est la vingt-et-unième édition, se déroulent à Montréal du 3 au 10 octobre 2008. Ce sera l'occasion pour de nombreuses personnalités de Rhône-Alpes et d'Europe de se réunir autour de vingt-deux colloques scientifiques de très grande qualité, tenus par des chercheurs de renom sur des sujets d'actualité qui questionnent et intéressent les grandes métropoles dans les politiques à conduire pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Par ailleurs, une délégation lyonnaise conduite par le Maire de Lyon effectuera le déplacement pour prendre part à différents colloques (gouvernance culturelle, valorisation des matières résiduelles, tourisme et gastronomie, textile, innovation et développement des entreprises..) et renforcer les liens de coopération avec la ville de Montréal.

Contribuant ainsi largement au rayonnement international de Lyon et de son agglomération, la municipalité souhaite soutenir cette manifestation d'envergure qui valorise le potentiel intellectuel et de recherche des institutions lyonnaises, enrichit les échanges et expériences avec les homologues canadiens et québécois et met Lyon à l'honneur durant ces journées. De plus, ces Entretiens permettent de renforcer le partenariat entre les villes de Lyon et de Montréal à travers la présence de nombreux élus qui rencontrent leurs homologues à cette occasion.

Afin de permettre au Centre Jacques Cartier d'organiser ces Entretiens à Montréal, la municipalité a inscrit pour l'année 2008 une subvention de 20 000 € votée au budget primitif du 17 décembre 2007.

Par ailleurs compte tenu du fait que cette édition se déroule à Montréal ce qui entraîne des frais supplémentaires pour le Centre Jacques Cartier, la Ville de Lyon propose le vote d'une subvention complémentaire de 10 000 € dont les modalités sont inscrites dans la convention jointe au rapport. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Economie Locale – Relations Internationales – Universités ;

DELIBERE

1- Une subvention complémentaire de 10.000 € est allouée au Centre Jacques Cartier pour l'organisation des 20^{es} entretiens à Montréal.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Centre Jacques Cartier est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours au service 11350, programme Influence, nature 6574, ligne de crédit 15036.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.M. DACLIN